

glorification des grandes actions du monarque. La Fontaine avait-il brigué dix ans plus tôt un siège à l'Académie? C'est bien possible, mais il dut s'effacer devant Quinault qui, cette même année 1674, l'avait emporté sur son concurrent dans la composition de l'opéra *Daphné* dont Lulli avait fait la musique.

Notre « faiseur de fables » était-il chasseur? Sa lettre à M. le Prince pour obtenir l'autorisation de chasser à Montluel (sans doute Monthurel, près de Condé) le donnerait à penser. Des citations rappelées par M. Henriot appuient cette supposition : La Fontaine tenait essentiellement à l'opinion, comme à la bienveillance de Condé ; aussi demandait-il « comment il avait trouvé les vers qu'il lui envoyait »... M. le Prince encourageait ces communications et manifestait son plaisir de les recevoir.

La suite de cette étude intéressante est renvoyée à la séance de décembre.

Procès, condamnation et mort de l'abbé Thirial, curé de Saint-Crépin.

Les Archives Nationales ont fourni à M. le docteur Corlieu les documents sur lesquels il s'est appuyé pour tracer cet émouvant tableau de la mort d'un digne prêtre en 1794. Par là il rectifie la version donnée par l'abbé Hébert et reproduite par M. l'abbé Poquet.

L'abbé Jean-François Thirial, né à Compiègne en 1755, docteur en Sorbonne, avait professé la théologie à Paris, puis à Lyon. En 1785, après avoir passé par la cure de Vauchamps, près de Montmirail ; il avait été nommé curé de Château-Thierry succédant à l'abbé Nivert. Très estimé de ses collègues l'abbé Thirial fut élu délégué du clergé aux Etats-Généraux de 1789. En décembre 1790 il prêta le serment à la Constitution, mais quelques jours après fit des restrictions qui ne furent point agréées. On lui avait

donné un successeur à Château-Thierry, aussi se retira-t-il d'abord à Paris, puis à Versailles où il exerça la médecine. Le 25 octobre 1793 reconnu à Paris par trois membres exaltés du Conseil du district de Château-Thierry, il fut dénoncé, arrêté et livré au Comité de sûreté générale de la Convention. Après avoir subi un premier interrogatoire le 21 brumaire an II (11 novembre 1793), il resta incarcéré jusqu'au 15 prairial an II (3 juin 1794); ce jour-là, il passa en jugement et sur le réquisitoire du trop fameux Antoine-Quentin Fouquier, accusateur public, fut condamné à mort et exécuté le lendemain. Deux de ces dénonciateurs ont dû faire amende honorable; Lemaitre et Gaudard. Le premier a été greffier du tribunal de notre ville de 1801 à 1808; le second, juge de paix à Viels-Maisons, alors chef-lieu de canton. On cherche en vain, dit M. Corlieu, les motifs sérieux d'une condamnation et l'on ne peut voir dans l'abbé Thirial qu'une des victimes innocentes fournies par le clergé de notre département.

---